

BEAUX-ARTS

SITES

CLASSEMENT
ET
INSCRIPTION

FINISTÈRE

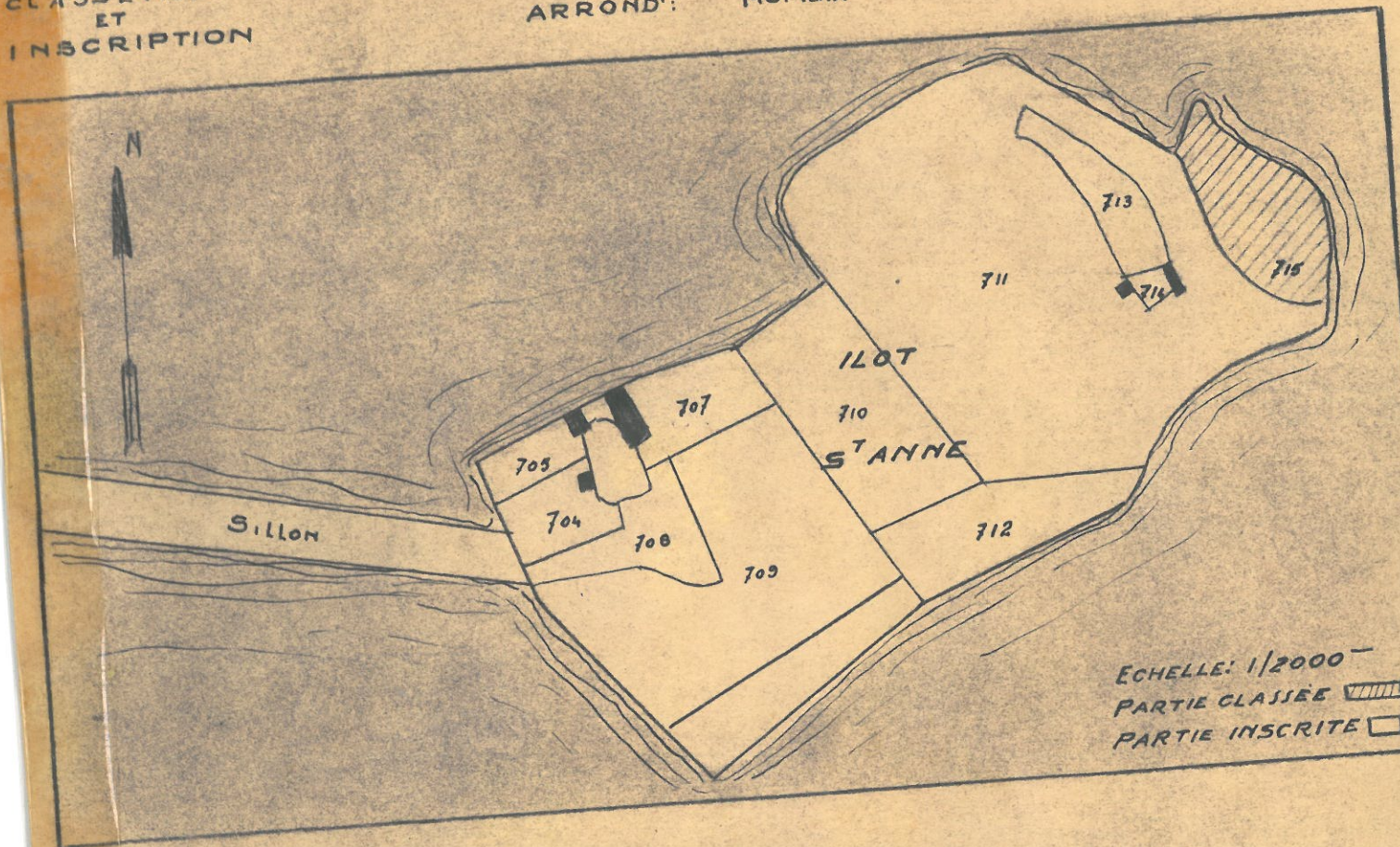
ILOT ET ROCHER S^TANNE

COMMUNE: S^t Pol de Léon
CANTON: S^t Pol de Léon
ARRONDI^t: Morlaix

S^t POL de Léon



CARTE
MICHELIN
N° 58
PLI: 4



ARRETE du 8 JANVIER 1910

Le Rocher Sainte-Anne en SAINT-POL-DE-LEON (Finistère) est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique.

signé: Paul LEON

ARRETE du 17 JUILLET 1939

Est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930, l'îlot Sainte-Anne, à SAINT-POL-DE-LEON (Finistère) constitué par les parcelles cadastrales n° 704. 705. 706. 707. 708 & 709. et n° 710 à 715.

Pour le Ministre et par
délégation spéciale, le
Directeur Général des
Beaux-Arts :
HUISMAN

Pour copie conforme,
Le Chef du bureau des
Monuments historiques
et des sites :